

## Examen d'éléments du projet de Cadre stratégique et de Plan à moyen terme -

### Domaines d'action prioritaires

#### Résumé

- Les domaines d'action prioritaires (DAP) sont des "thèmes-phares" pour la mobilisation de ressources à l'appui de groupes de résultats organisationnels, transversaux ou relevant d'objectifs stratégiques particuliers.
- Sept DAP appuieront quarante-cinq résultats organisationnels, tels qu'ils sont formulés.
- Le présent document formule en détail les sept domaines d'action prioritaires proposés, en indiquant les grands axes d'action pour les résultats organisationnels et les partenariats correspondants.
- Un processus de consultation des Bureaux régionaux et sous-régionaux permettra d'élaborer les activités décentralisées;
- Les prochaines étapes sont les suivantes: 1) affiner davantage la formulation des domaines d'action prioritaires; 2) préparer du matériel de communication et de sensibilisation concernant les domaines d'action prioritaires comprenant des exemples concrets de réussite aux niveaux régional, sous-régional et national; 3) envisager, à titre expérimental, d'organiser des conférences régionales de donateurs.
- Le Groupe de travail est invité à examiner les domaines d'action prioritaires proposés et à donner des orientations en vue de leur intégration dans le PMT/PTB.

*Les domaines d'action prioritaires contribuent aux objectifs stratégiques et aux résultats de l'Organisation convenus, assurant un ciblage au sein de ces résultats ou entre eux. Ils vont:*

- a) aider à mobiliser des ressources pour les groupes de résultats prioritaires qui pourraient bénéficier d'un financement supplémentaire en constituant des 'thèmes-phares' fournissant un outil de communication et de plaidoyer pour favoriser la mobilisation de ressources extrabudgétaires volontaires et faciliter les partenariats, de manière à compléter les contributions ordinaires;*
- b) favoriser peu à peu un financement groupé et moins restrictif à partir de contributions extrabudgétaires volontaires;*
- c) prendre en compte principalement les questions qui sont des priorités pour les pays en développement, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités et l'ajustement des cadres des politiques;*
- d) faciliter le contrôle exercé par les organes directeurs sur l'utilisation de ces ressources extrabudgétaires, conformément aux priorités convenues<sup>1</sup>.*

#### Introduction

1. À leur réunion du 16 avril, Les Groupes de travail ont passé en revue les progrès accomplis dans la formulation des sept domaines d'action prioritaires, destinés à mobiliser des ressources extrabudgétaires sur la base du projet de cadres de résultats pour les objectifs stratégiques. Les membres, notant que le travail était encore en cours, ont déclaré attendre avec intérêt l'occasion d'examiner le texte intégral des domaines d'action prioritaires en juin et ont fourni des observations préliminaires, y compris: le domaine d'action prioritaire sur la "pénurie de ressources hydriques et foncières" devrait être mieux ciblé et les résultats organisationnels correspondants devraient être réévalués; et une importance accrue devrait

---

<sup>1</sup> C 2008/4, paragraphe 14

être accordée, dans les domaines d'action prioritaires, à l'appui aux politiques au niveau national.

2. Le présent document contient donc une élaboration détaillée des sept domaines d'action prioritaires et fournit une mise à jour sur le processus suivi et les prochaines étapes menant à leur intégration dans le Plan à moyen terme et le Programme de travail et budget.

### **Formulation des domaines d'action prioritaires**

3. Sept domaines d'action prioritaires ont été formulés, sur la base de la liste indicative convenue qui figurait dans le PAI, comme synthétisé dans les Figures 1 et 2 et décrit en détail à l'annexe.

Figure 1: Domaines d'action prioritaires

#### **Soutien à la mise en oeuvre du Cadre global d'action – production alimentaire des petits exploitants et systèmes mondiaux d'information et de contrôle (DAP-CGA)**

Le Cadre global d'action de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise alimentaire mondiale fournit aux gouvernements et aux organisations internationales et régionales un ensemble de politiques et de mesures dont ils peuvent s'inspirer pour donner des réponses appropriées aux besoins, aux capacités et aux contextes des régions et des pays. Le but des domaines d'action prioritaires et du Cadre global d'action est d'élargir la portée et d'améliorer le ciblage du soutien fourni par l'Organisation en vue de l'obtention des résultats du Cadre global d'action: "*Maintien de la croissance de la production alimentaire des petits exploitants*", et "*Renforcement des systèmes mondiaux d'information et de contrôle*".

#### **Menaces transfrontières pesant sur la production, la santé et l'environnement (DAP-EMPRES);**

EMPRES appuie l'élaboration de systèmes nationaux, sous-régionaux, régionaux et mondiaux d'alerte précoce, de réponse rapide, de recherche contributive et de relèvement visant à reconstruire en mieux après des poussées de maladies animales et des invasions de ravageurs transfrontières, des plantes et des incidents graves pour la sécurité sanitaire des aliments. Le DAP s'attachera à renforcer les systèmes nationaux plus solides, notamment dans les pays en développement, de façon à identifier plus tôt les menaces transfrontières et y réagir plus rapidement, réduisant ainsi le risque que ces menaces se propagent à l'intérieur des pays et gagnent les pays voisins, puis les partenaires commerciaux; il protégera la production nationale, garantira la sécurité sanitaire et la qualité des aliments dans l'ensemble de la chaîne alimentaire et réduira les risques sanitaires et environnementaux.

#### **Renforcement des moyens de base pour la gestion durable des forêts (DAP-GDF)**

Dans de nombreux pays, les informations disponibles sur les forêts et les arbres sont rarement mises à profit lorsqu'il s'agit d'appliquer des méthodes efficaces pour améliorer leur gestion et leur conservation. Le DAP se concentre sur le renforcement des capacités nationales, de manière à surveiller et évaluer les forêts et les arbres, l'utilisation des terres et la bonne application des politiques forestières, les méthodes responsables fondées sur des données fiables et le transfert de connaissances, faire rapport à ce sujet et valider les informations. Il renforcera aussi les capacités pour contribuer à la formulation des politiques internationales et à la préparation des rapports mondiaux exigés par la Convention-cadre des Nations-Unies sur le changement climatique, la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur la lutte contre la désertification et l'instrument du FNUF, non contraignant sur le plan juridique, sur tous les types de forêts.

### **Renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable (DAP-CCPR)**

Ce domaine d'action prioritaire appuie la promotion de la gestion durable du secteur des pêches et de l'aquaculture aux niveaux national, régional et mondial, la priorité étant donnée au renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable, de l'Accord d'application et des Plans d'action internationaux.

### **Faire face à la pénurie de ressources hydriques et foncières (DAP-WALS)**

La pénurie de ressources hydriques et foncières, aggravée dans certaines régions par les effets du changement climatique, figure parmi les principaux défis à relever pour doubler la production alimentaire mondiale d'ici 2050 et garantir l'approvisionnement alimentaire aux niveaux local, national et mondial tout en préservant la base de ressources naturelles. Le secteur agricole devra accroître la productivité des terres et des eaux de façon durable et négocier en priorité les allocations en eau avec d'autres usagers. Ce domaine d'action prioritaire contribuera à atteindre les objectifs stratégiques dans lesquels l'eau est un agent environnemental et productif fondamental, et mettra l'accent sur la rareté des ressources naturelles dans le cadre de ces objectifs, pris individuellement ou en commun, compte tenu notamment du changement climatique et de la concurrence entre les secteurs. Il servira de plate-forme de mobilisation des ressources visant à intensifier les réponses opérationnelles en matière de gestion de l'eau et de l'agriculture, afin de résoudre les problèmes de concurrence et de réduire les menaces que représente la pénurie d'eau et de terre pour la production agricole mondiale.

### **Renforcement des capacités pour améliorer la qualité des informations et des statistiques en vue de prises de décisions à l'appui de la gestion durable de l'agriculture, des ressources naturelles, de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté (DAP-RCIS)**

La FAO joue un rôle décisif dans la collecte, l'analyse, l'interprétation et la diffusion d'informations et de statistiques sur la nutrition, l'alimentation et les ressources agricoles, forestières et halieutiques. Les problèmes de qualité expliquent en grande partie la volonté d'améliorer les statistiques préparées par la FAO, comme l'a indiqué clairement l'évaluation indépendante des statistiques de la FAO (2008). Le but du domaine d'action prioritaire est d'élargir la portée et d'améliorer le ciblage du soutien que la FAO accorde pour améliorer la qualité fondamentale des données fournies par les États Membres, notamment ceux qui ont un besoin prioritaire de ces données pour évaluer l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires.

### **Établissement de normes mondiales et application des normes dans les politiques et les législations nationales (DAP-NLN)**

L'élaboration et l'application efficaces des normes internationales reconnues, des accords et des plans d'action adoptés par les organes statutaires et commissions de la FAO, notamment pour satisfaire aux exigences des Accords de l'OMC, dépendent des capacités nationales et de l'appui du Secrétariat. Le DAP s'attachera à renforcer les capacités nationales et mondiales d'élaboration et de mise en œuvre de réglementations et de normes, en mettant l'accent sur les capacités et la participation des pays en développement (protection des végétaux, sécurité sanitaire des aliments, ressources génétiques).

4. Chaque formulation détaillée des DAP présentée à l'Annexe comprend: i) un titre et un sigle; ii) une description d'ensemble du domaine d'action prioritaire, c'est-à-dire sa justification et ses axes d'intervention; iii) les résultats organisationnels appuyés; iv) les partenariats qui contribueront au travail dans le domaine d'action prioritaire; et v) les relations substantielles avec chaque résultat organisationnel appuyé, y compris le principal domaine d'action au sein de chaque résultat organisationnel, l'accent étant mis sur l'assistance aux politiques et le renforcement des capacités. On indique également, le cas échéant, si certains des risques identifiés lors de la formulation du résultat organisationnel pourraient être atténués à l'aide de financements reçus dans le cadre du domaine d'action prioritaire.

5. Une importance particulière sera accordée à l'identification de partenariats significatifs et des efforts seront déployés pour obtenir des contributions de partenaires extérieurs importants, qui ne prendraient pas nécessairement la forme de ressources financières mais auraient tout de même un rôle important à jouer dans l'obtention des résultats organisationnels correspondants.
6. Depuis la réunion du Groupe de travail 1 tenue le 16 avril, le domaine d'action prioritaire "*Faire face à la pénurie de ressources hydriques et foncières*" a été modifié afin d'améliorer le ciblage lors de la sélection des résultats organisationnels. Le domaine d'action prioritaire sur les *Normes mondiales et leur application dans les politiques et législations nationales* a identifié les résultats organisationnels à appuyer et présente un premier aperçu des autres éléments, même s'il ne s'agit pas encore d'une version complète.
7. Chaque domaine d'action prioritaire sera relié concrètement au Programme de travail et budget 2010-11, qui adopte une approche intégrée et combine les contributions ordinaires et volontaires. Les domaines d'action prioritaires sont formulés en parallèle avec l'affinement des résultats organisationnels pour le PMT et le PTB. Dans l'ensemble, 45 résultats organisationnels (soit 80 pour cent du total) ont été identifiés en vue d'un appui par un ou plusieurs domaines d'action prioritaires (voir Figure 2). Il y a en moyenne 8 résultats organisationnels appuyés par chaque domaine d'action prioritaire (à l'intérieur d'une fourchette allant de 13 à 5). Les résultats organisationnels peuvent être appuyés par plus d'un domaine d'action prioritaire, car l'accent peut être mis sur une dimension différente en termes de fonctions principales, activités nécessaires ou couverture géographique. Il y a quatorze résultats organisationnels qui sont appuyés par plus d'un domaine d'action prioritaire, le résultat organisationnel A1 étant appuyé par trois domaines d'action prioritaires.
8. Lors des consultations tenues en 2009 avec les donateurs, la Direction a constaté que les domaines d'action prioritaires commençaient à fournir une interface concrète permettant d'indiquer où l'Organisation souhaitait concentrer ses efforts de mobilisation des ressources, qu'il s'agisse de contributions volontaires ou de partenariats.

### **Mise à jour sur le processus de formulation et les défis**

9. Un résultat important obtenu depuis la mi-avril a été le début des consultations avec les bureaux régionaux et sous-régionaux, lors de la deuxième semaine de mai. Au moment de la rédaction du présent document, tous les bureaux régionaux et six bureaux sous-régionaux avaient examiné et confirmé le champ d'application des domaines d'action prioritaires proposés et avaient identifié ceux qui intéressaient leurs régions respectives. Ils fourniront leurs contributions de fond à la formulation des domaines d'action prioritaires d'ici le 5 juin, pour qu'elles puissent être prises en compte dans le projet de document sur le PMT/PTB qui sera présenté aux Membres en juillet. Il a également été suggéré d'organiser, à titre expérimental, une Conférence régionale de donateurs et cette question est actuellement à l'étude.
10. Les ressources mobilisées par l'intermédiaire des domaines d'action prioritaires contribueront directement à l'obtention des résultats organisationnels. Dans le cadre du processus de planification actuel, les gestionnaires affinent les résultats organisationnels en précisant les cibles et les indicateurs et planifient les ressources à partir des crédits du budget ordinaire et d'une estimation des contributions volontaires. Les estimations concernant les contributions volontaires sont notamment fondées sur les projets actuellement opérationnels

pour lesquels des ressources sont budgétisées pour l'exercice 2010-2011, les projets dans la filière et les perspectives de contributions volontaires supplémentaires. Lors de la mise en œuvre, les ressources mobilisées par l'intermédiaire des domaines d'action prioritaires seront directement allouées aux résultats organisationnels correspondants. L'attention voulue sera accordée, selon qu'il conviendra, aux actions spécifiques intéressant les régions, les sous-régions et les pays.

11. À mesure que l'Organisation avancera dans la mise en œuvre et le suivi des cadres de résultats et dans l'établissement de rapports à ce sujet, et que des ressources seront mobilisées par l'intermédiaire des DAP, on analysera et documentera comme il se doit les effets sur les indicateurs, les cibles et l'atténuation des risques.

12. Ce nouvel outil de mobilisation des ressources est de mieux en mieux compris au sein de l'Organisation. Étendre le rayon d'action jusqu'aux bureaux de pays pour faire en sorte que des ressources, moins affectées à des utilisations spécifiques, puissent être utilement canalisées en vue de l'obtention de résultats au niveau des pays, reste un défi pour le moment et il faudra dans cette optique mettre au point des outils de communication et du matériel de sensibilisation à l'intention des Représentants de la FAO.

13. Les prochaines étapes sont les suivantes:

- Affinement ultérieur des domaines d'action prioritaires, afin de tenir compte des observations des Membres et des contributions des régions, qui devront être reflétées dans le document du PMT/PTB;
- Poursuite du processus visant à mieux faire participer les bureaux de terrain;
- Élaboration de matériel de communication et de sensibilisation sur mesure autour des domaines d'action prioritaires, appuyé par des exemples concrets de pratiques exemplaires sur le terrain, aux niveaux régional, sous-régional et national;
- Examen de la possibilité d'organiser, à titre expérimental, une Conférence régionale de donateurs autour des domaines d'action prioritaires dans une région.

**Annexe 1 – Résultats organisationnels couverts par domaine d’action prioritaire**

	OS A (cultures)				OS B (élevage)				OS C (pêches et aquaculture)						OS D (qualité et sécurité sanitaire des aliments)				OS E (forêts et arbres)						OS F (ressources naturelles)						OS G (environnement porteur)			OS H (sécurité alimentaire)					OS I (urgences)			OS K (parité)			OS L (investissement)		
Domaines d’action prioritaires	A 1	A 2	A 3	A 4	B 1	B 2	B 3	B 4	C 1	C 2	C 3	C 4	C 5	C 6	D 1	D 2	D 3	D 4	E 1	E 2	E 3	E 4	E 5	E 6	F 1	F 2	F 3	F 4	F 5	F 6	G 1	G 2	G 3	H 1	H 2	H 3	H 4	H 5	I 1	I 2	I 3	K 1	K 2	K 3	L 1	L 2	L 3
<b>Titre</b>																																															
Soutien à la mise en œuvre du Cadre global d’action (CGA)	•				•			•																							•	•	•	•	•				•			•	•	•			
Menaces transfrontières pesant sur la production, la santé et l’environnement		•	•			•						•					•					•																	•	•							
Renforcer les moyens de base pour la gestion durable des forêts																			•	•	•	•	•	•																							
Renforcement des capacités à l’appui de la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable									•	•	•	•	•	•																																	
Faire face à la pénurie de ressources hydriques et foncières	•																								•	•		•	•															•			
Renforcement des capacités pour améliorer la qualité des informations et des statistiques en vue de prises de décisions à l’appui de la gestion durable de l’agriculture, des ressources naturelles, de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté									•										•						•	•		•	•												•						
Établissement de normes mondiales et application des normes dans les politiques et législations nationales	•	•	•	•				•							•	•	•	•									•						•					•									

<p><b>Soutien à la mise en œuvre du Cadre global d’action – production alimentaire des petits agriculteurs et systèmes mondiaux d’information et de contrôle (DAP-CGA)</b></p>
<p><i>Titre indicatif publié dans le PAI: Action en faveur de la sécurité alimentaire mondiale dans le contexte de la crise alimentaire actuelle et du changement climatique;</i></p>
<p><b>Résultats organisationnels appuyés:</b> A1, B1, B4, G1, G2, G3, H1, H2, I3, K3, L1, L2, L3</p>
<p><b>Description d’ensemble:</b></p> <p>Le DAP-CGA vise à élargir la portée et à améliorer le ciblage du soutien fourni par la FAO pour la mise en œuvre du Cadre global d’action (CGA) de l’Équipe spéciale de haut niveau sur la crise alimentaire mondiale. Le CGA fournit aux gouvernements et aux organisations internationales et régionales un ensemble de politiques et de mesures dont ils peuvent s’inspirer pour préparer des réponses appropriées aux besoins, aux capacités et aux contextes des régions et des pays</p> <p>Au travers du DAP-CGA, la FAO jouera un rôle de premier plan dans le soutien de l’Objectif 2 du CGA: <i>“Renforcer la capacité d’adaptation à plus long terme et contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale”</i>, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la mise en place d’un cadre général porteur, encourageant les investissements privés dans l’agriculture ainsi que la recherche et la diffusion des technologies</li> <li>• Assurer un accès sûr aux ressources naturelles et une meilleure gestion de ces ressources, y compris les terres, l’eau et la biodiversité</li> <li>• Améliorer les infrastructures rurales et assurer un accès continu à des marchés compétitifs, transparents, laissés à l’initiative du secteur privé, pour les produits alimentaires et les intrants de qualité</li> <li>• Appuyer les organisations de producteurs et faciliter l’accès des petits exploitants et d’autres acteurs de la filière alimentaire à des instruments financiers et instruments de gestion du risque.</li> </ul> <p>En outre, le DAP-CGA contribuera au résultat 3.1 du CGA: <i>“Renforcement des systèmes mondiaux d’information et de contrôle”</i>, moyennant la mise en place d’un système mondial d’information sur les marchés des produits agricoles et alimentaires et des travaux d’évaluation, d’analyse des impacts et de définition des options disponibles.</p> <p>En appuyant la mise en œuvre du CGA, la FAO assurera la cohérence de ses activités d’assistance aux politiques et d’appui à la programmation, ainsi que de l’assistance technique sectorielle fournie pour parvenir à la sécurité alimentaire et au développement agricole et rural durable aux niveaux national et sous-régional.</p>
<p><b>Partenariats extérieurs:</b></p> <p>Le DAP-CGA sera exécuté en collaboration étroite avec le Secrétariat de l’Équipe spéciale de haut niveau sur la crise alimentaire mondiale et en partenariat direct avec les membres de cette équipe (FIDA, FMI, OHRLLS, CNUCED, PNUD, PNUE, HCR, UNICEF, PAM, OMS, Banque mondiale, OMC, DESA, DPA, DPI, DPKO) ainsi qu’avec la CE et l’OCDE.</p>

**Rapports avec les résultats organisationnels:**

Le DAP-CGA vise à intensifier le soutien de la FAO à la mise en œuvre du CGA, moyennant 7 objectifs stratégiques et 14 résultats organisationnels énumérés ci-après (*voir table de correspondance de la Figure 2*). L'accent est mis sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans des pays et régions sélectionnés, grâce à des politiques, des investissements et des actions dans toute la filière agro-alimentaire. L'action est principalement concentrée au niveau des pays, avec l'appui des Bureaux sous-régionaux et du Siège, selon qu'il conviendra. Les questions de parité hommes-femmes, d'équité, de durabilité et de droit à l'alimentation bénéficieront de l'attention voulue. Le DAP-CGA vise particulièrement les secteurs de l'agriculture et de l'élevage.



<b>Résultats organisationnels</b>	<b>Principal domaine d'action</b>
A1– Politiques et stratégies pour l'intensification durable et la diversification de la production agricole aux niveaux national et régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis techniques aux décideurs encourageant l'intégration de la production agricole durable dans une perspective de sécurité alimentaire plus large</li> <li>• Orientations destinées aux pays sur la mise en œuvre des politiques, programmes et projets d'intensification durable de la production végétale.</li> <li>• Cadre pour l'intensification durable de la production végétale par le biais de l'approche écosystémique</li> <li>• Documents directeurs et assistance technique sur l'évaluation de la durabilité économique, sociale et environnementale de l'intensification durable de la production végétale.</li> </ul>
B1 – Le secteur de l'élevage contribue de manière efficace et efficiente à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et au développement économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyses, politiques et conseils stratégiques concernant le secteur de l'élevage et outils d'aide à la prise de décision qui permet au secteur de contribuer au développement de l'économie, à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la santé et de la nutrition humaine.</li> <li>• Volets "Élevage" inclus dans les programmes nationaux et régionaux de sécurité alimentaire.</li> <li>• Facilitation des investissements pour le développement du secteur de l'élevage, dans le cadre des politiques et des stratégies de ce sous-secteur, y compris grâce au renforcement des partenariats public-privé.</li> <li>• Renforcement des capacités (techniques, statistiques, politiques, juridiques et institutionnelles).</li> </ul>
B4 – Code de conduite pour un secteur de l'élevage responsable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception et négociation de l'accord-cadre pour l'élevage (Code de conduite pour un secteur de l'élevage responsable).</li> </ul>

<b>Résultats organisationnels</b>	<b>Principal domaine d'action</b>
<p>G1 – Des analyses, politiques et services appropriés permettent aux producteurs de renforcer leur compétitivité, de se diversifier, d'accroître la valeur ajoutée et de répondre aux exigences des marchés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appréciation des tendances du marché au niveau des pays.</li> <li>• Appui aux pays sur les politiques visant à réorienter les services de vulgarisation.</li> <li>• Promotion des politiques et mécanismes destinés à améliorer la fourniture de services financiers pour tous les acteurs de la chaîne de valeur.</li> <li>• Appui consultatif sur la planification et la conception d'infrastructures axées sur le marché.</li> <li>• Appui aux acteurs et organisations de la chaîne de valeur qui travaillent avec les producteurs dans le domaine des finances rurales, des opérations après récolte, de l'agriculture contractuelle, de la création de liens entre les producteurs et les marchés, des infrastructures commerciales et des chaînes de valeur largement ouvertes</li> </ul>
<p>G2 – La création d'emplois ruraux et la diversification des revenus sont intégrées dans les politiques, les programmes et les partenariats pour le développement agricole et rural</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis en matière de politiques pour créer des emplois ruraux plus nombreux et de meilleure qualité dans les secteurs ruraux agricoles et non agricoles.</li> <li>• Renforcement des capacités et activités de sensibilisation à l'appui de politiques induisant des emplois ruraux plus décents.</li> </ul>
<p>G3 – Les politiques, réglementations et institutions nationales et régionales renforcent la compétitivité et les impacts du développement de l'agro-industrie et des entreprises agricoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui aux pays en matière de formulation de stratégies sectorielles pour les agro-industries et les entreprises agricoles.</li> <li>• Promotion de mesures visant à améliorer les services financiers aux agro-industries.</li> <li>• Appui aux gouvernements pour la formulation de stratégies et de politiques pour la mécanisation.</li> <li>• Renforcement des capacités des organisations qui apportent un soutien aux PME agricoles.</li> </ul>

<b>Résultats organisationnels</b>	<b>Principal domaine d'action</b>
<p>H1 – Les pays et les autres parties prenantes ont renforcé leurs capacités de formuler et de mettre en œuvre des politiques et des programmes cohérents qui traitent les causes profondes de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pays et les autres parties prenantes formulent et appliquent des politiques et stratégies sectorielles qui incorporent davantage des aspects ayant trait à la sécurité alimentaire et à la nutrition.</li> <li>• À partir d'approches ayant fait leur preuve, les pays formulent et mettent en œuvre des politiques, stratégies et programmes intersectoriels tenant compte, à l'échelle nationale, des problématiques et des objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition, notamment pour les groupes les plus vulnérables.</li> </ul>
<p>H2 – Les États Membres et les autres parties prenantes renforcent la gouvernance en matière de sécurité alimentaire moyennant une approche sur trois fronts et l'application des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pays adoptent une stratégie sur trois fronts et appliquent les principes de bonne gouvernance pour la formulation, l'application et le contrôle des politiques, programmes et autres interventions publiques.</li> <li>• Les pays mettent en place des cadres institutionnels, juridiques et sociaux porteurs pour la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate.</li> <li>• Les pays ciblent des groupes particulièrement exposés à l'insécurité alimentaire ou vulnérables et appliquent des principes fondés sur les droits de l'homme lors de la mise en œuvre des politiques et des programmes.</li> <li>• Les pays adoptent des stratégies de sensibilisation, de communication et d'éducation à l'appui d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire et du droit à l'alimentation.</li> </ul>

<b>Résultats organisationnels</b>	<b>Principal domaine d'action</b>
I3 – Les pays et les partenaires ont amélioré les liens et la transition entre les stades de la situation d'urgence, du relèvement et du développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aptitude améliorée des gouvernements, des institutions locales, des communautés et autres parties prenantes à répondre aux besoins immédiats et à long terme.</li> <li>• Formulation de plans d'intervention, de relèvement et de transition qui soient harmonisés et alignés sur les politiques et programmes gouvernementaux.</li> <li>• Incorporation des bonnes pratiques de développement dans les programmes portant sur la transition après les urgences.</li> </ul>
K3 – Les gouvernements formulent des politiques agricoles et de développement rural qui tiennent compte de la parité hommes-femmes, n'excluent personne et sont participatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les politiques, lois et règlements concernant le développement agricole et rural comprennent des mesures ou introduisent des changements favorables permettant de tenir compte des questions de parité hommes-femmes en milieu rural, en ce qui concerne l'accès à la terre, aux ressources naturelles et à d'autres actifs productifs et services, sur la base de conseils techniques ou d'analyses de la FAO.</li> </ul>
L1 – Plus grande intégration de stratégies et politiques d'investissement dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural durables dans les plans et cadres de développement aux niveaux national et régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture ciblée des compétences et connaissances de la FAO en matière de formulation de cadres d'investissement publics.</li> <li>• Les évaluations préalables, les avis sur les politiques, l'appui à la formulation de programmes et l'assistance technique de la FAO soutiennent les objectifs nationaux de sécurité alimentaire et de développement agricole et rural durable, conformément aux OMD.</li> </ul>
L2 – Capacité améliorée des organisations des secteurs public et privé à planifier et mettre en œuvre des opérations d'investissement dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural durables et à en renforcer la durabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités de développement des capacités et d'encadrement des homologues nationaux appuyées par la FAO dans le domaine de la gestion du cycle d'investissement.</li> <li>• Plaidoyer et communication, pour mobiliser la volonté politique et promouvoir une prise de conscience à l'échelle mondiale des mesures requises dans les domaines relevant du mandat de la FAO.</li> </ul>

<b>Résultats organisationnels</b>	<b>Principal domaine d'action</b>
L3 – Des programmes d'investissement des secteurs public et privé de qualité, conformes aux priorités et besoins nationaux sont élaborés et financés	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fourniture intégrée des compétences interdisciplinaires de la FAO sur des questions techniques et la gestion du cycle d'investissement en faveur des États Membres.</li><li>• Partenariats efficaces avec les IFI et les donateurs pour réaliser conjointement les objectifs de développement des États Membres.</li></ul>

<p><b>Menaces transfrontières pesant sur la production, la santé et l'environnement (DAP-EMPRES)</b></p> <p><i>Titre indicatif publié dans le PAI: Prévention et réduction des effets négatifs transfrontières des maladies animales, des ravageurs des plantes et des incidences sur la sécurité sanitaire des aliments</i></p> <p><b>Résultats organisationnels appuyés:</b> A2, A3, B2, C4, D3, E4, I1, I2, I3</p>
<p><b>Description d'ensemble:</b></p> <p>Renforcer les systèmes nationaux, sous-régionaux, régionaux et mondiaux d'intervention d'urgence, d'alerte précoce, de réponse rapide, de recherche contributive et de relèvement en mettant l'accent sur l'approche "reconstruire en mieux" après la propagation de maladies animales et de ravageurs transfrontières des plantes et les problèmes au niveau de la sécurité sanitaire des aliments. Des systèmes nationaux renforcés, en particulier dans les pays en développement, reconnaissant plus tôt les menaces transfrontières et intervenant plus rapidement, réduiront le risque de propagation de ces menaces à l'intérieur des pays, vers les pays voisins, puis vers les partenaires commerciaux. Chaque campagne devrait être l'occasion d'apprendre comment identifier les vulnérabilités dans la filière alimentaire, d'améliorer les mécanismes nationaux de réaction et de mettre en commun des informations, souvent par l'intermédiaire de la FAO et des organisations régionales, afin de protéger la production nationale, d'assurer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments d'un bout à l'autre de la filière de production, en limitant le plus possible les risques pour l'environnement et la santé.</p>
<p><b>Partenariats extérieurs:</b></p> <p><b>i) santé animale:</b> OIE, OMS, organisations régionales s'occupant de la santé animale (ANASE, ASACR, BIRA de l'Union africaine, OPS, CE...), organisations de recherche (ILRI, CIRAD...), donateurs (CE, Banque mondiale, BAD, offices nationaux tels que l'USAID et offices correspondants en France, au Japon), secteur privé (groupe des aliments sains partout et pour tous, secteur des aliments pour animaux...), associations professionnelles... <b>ii) ravageurs des végétaux:</b> Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires des Nations Unies – donateurs nationaux et sous-régionaux; PAM; Commissions régionales de lutte antiacridienne (au nombre de 5, couvrant l'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest, la zone de la mer Rouge, l'Asie centrale et du Sud, l'Afrique australe et centrale [criquet nomade], l'Afrique de l'Est [OLCP-EA]); les organisations nationales de lutte antiacridienne; les organisations nationales de protection des végétaux; Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes BGRI (ICARDA, CIMMYT, Cornell, Inde, Chine); sociétés privées productrices de biopesticides; ONG; <b>iii) sécurité sanitaire des aliments:</b> OMS, OIE, organisations publiques et privées s'occupant de la sécurité sanitaire des aliments (par exemple Institut international des sciences de la vie, Conseil de coopération industrielle pour le développement, Des aliments sains partout et pour tous); organisations de recherche (par exemple IFPRI; GCRAI); donateurs (par exemple CE, Norvège; Pays-Bas); organisations de consommateurs (Organisations internationale des consommateurs; Safe Food International, Center for Science in the Public Interest) et université (par exemple Salford University, Royaume-Uni; Université de Wageningen, Pays-Bas)</p>

<b>Résultats organisationnels</b>	<b>Principal domaine d'action</b>
<b>A2</b> – Les risques liés aux infestations de ravageurs et aux flambées épidémiques sont réduits de manière durable aux niveaux national, régional et mondial	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités nationales pour une meilleure détection des dangers et une riposte rapide;</li> <li>• Plans nationaux d'intervention pour une riposte plus rapide et efficace.</li> </ul>
<b>A3</b> – Les risques dérivant des pesticides sont réduits de manière durable aux niveaux national, régional et mondial	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Systèmes nationaux de gestion des pesticides visant à éviter les stocks périmés et à mieux faire coïncider les besoins du terrain et les quantités disponibles;</li> <li>• Application nationale et locale de la protection intégrée, des biopesticides et d'autres méthodes permettant de réduire la demande de pesticides sur le terrain.</li> </ul>
<b>B2</b> – Réduction des risques de maladies animales et des risques connexes pour la santé humaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités nationales pour améliorer la surveillance, la détection, la signalisation et la réaction aux événements et crises dans le domaine de la santé animale. Appui direct à ces éléments de prévention et aux stratégies de lutte.</li> <li>• Conception de stratégies, méthodes et outils pour la prévention et la lutte contre les maladies animales et la prévention des menaces pour l'homme.</li> </ul>
<b>C4</b> – Les États Membres et d'autres parties prenantes ont enregistré une hausse de production de poisson et de produits dérivés issus de l'aquaculture durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion de l'approche écosystémique de l'aquaculture et notamment des cadres de biosécurité.</li> </ul>
<b>D3</b> – Les autorités nationales/régionales conçoivent et mettent en oeuvre de façon efficace des programmes de sécurité sanitaire et de gestion et contrôle de la qualité des aliments conformément aux normes internationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer l'examen, l'évaluation et le renforcement des cadres généraux et législatifs et des systèmes relatifs à la sécurité sanitaire/gestion et contrôle de la qualité des aliments afin de permettre aux pays de mettre en place des programmes nationaux de sécurité sanitaire des aliments fondés sur les risques et des plans nationaux d'intervention d'urgence.</li> <li>• Fournir des informations en temps utile, des avis scientifiques, des renseignements relatifs à la sécurité sanitaire des aliments, assurer des alertes rapides et donner des indications et une aide à l'échelle nationale pour renforcer la mise en place de la capacité opérationnelle et les réactions aux situations d'urgence en matière de sécurité</li> </ul>

Résultats organisationnels	Principal domaine d'action
	<p>sanitaire des aliments par l'intermédiaire d'EMPRES – qui règle la sécurité sanitaire des aliments, du réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments et du Centre de gestion des crises.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer les efforts déployés par les pays pour élaborer et mettre en oeuvre des stratégies nationales de sensibilisation du public et d'éducation concernant la sécurité sanitaire et la qualité des aliments axées sur les menaces émergentes.</li> </ul>
<p><b>E4</b> – La gestion durable des forêts et des arbres est plus répandue, favorisant ainsi une diminution sensible du déboisement et de la dégradation des forêts et une meilleure contribution des forêts et des arbres à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'amélioration des moyens d'existence</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes nationaux et réseaux régionaux pour la santé des forêts et leur protection contre les insectes et les maladies transfrontières.</li> </ul>
<p><b>I1</b> – La vulnérabilité des pays aux crises, menaces et situations d'urgence est réduite grâce à une meilleure préparation et à l'intégration de la prévention et de l'atténuation des risques dans les politiques, programmes et interventions</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de renforcement des capacités dirigé par EMPRES aux niveaux national et régional dans les domaines de l'évaluation des risques, de la préparation, de l'établissement de plans d'intervention d'urgence et de la communication, et notamment l'établissement de réseaux régionaux [par exemple les centres régionaux de santé animale] en vue de la mise en commun d'informations et de la fourniture d'une formation.</li> </ul>
<p><b>I2</b> – Les pays et les partenaires répondent plus efficacement aux crises et aux situations d'urgence par des interventions liées à l'alimentation et à l'agriculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approches stratégiques du Centre de gestion des crises aux niveaux régional et mondial pour les situations d'urgence concernant les filières alimentaires.</li> </ul>
<p><b>I3</b> – Les pays et leurs partenaires ont amélioré la transition et les liens entre les situations d'urgence, le relèvement et le développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Incorporation de bonnes pratiques de développement à moyen terme dans les programmes de transition concernant des situations d'urgence aux niveaux national et local à la suite d'événements dus à des ravageurs et maladies transfrontières menaçant la santé animale, à des invasions de ravageurs des plantes et de menaces pour la sécurité sanitaire des aliments.</li> </ul>



<b>Renforcement des moyens de base pour une gestion durable des forêts (DAP-GDF)</b>
<i>(Titre indicatif, tel que publié dans le PAI: Renforcement de la base d'informations en vue d'une gestion durable des forêts)</i>
<b>Résultats organisationnels appuyés: E1 à E6</b>
<p><b>Description d'ensemble:</b></p> <p>Il est primordial de fournir des informations fiables et actualisées pour atteindre l'objectif stratégique relatif à la « gestion durable des forêts et des arbres » et la FAO a un avantage comparatif sensible en matière de renforcement des capacités dans ce domaine. La gestion durable des forêts est un concept général qui recouvre les activités visant à parvenir à un équilibre social, culturel, environnemental et économique en foresterie. L'information à l'appui de la gestion durable des forêts est nécessaire aux niveaux local, national, régional et mondial. Le programme mondial de réduction des émissions de gaz à effet de serre dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD) dans les pays en développement se fonde sur l'amélioration des informations sur les forêts, le carbone, les changements d'affectation des terres et les utilisations et les utilisateurs des forêts à tous les niveaux.</p> <p>Dans de nombreux pays, il y a un hiatus entre les informations sur les forêts et les arbres et la mise en œuvre de pratiques efficaces visant à en améliorer la gestion et la conservation. Ce domaine d'action prioritaire a pour objet principal le renforcement des capacités nationales de suivi, évaluation et communication et validation d'informations sur les ressources forestières et arborées, l'affectation des terres, la mise en œuvre concrète des politiques forestières et l'application de pratiques responsables fondées sur des informations avérées et sur le transfert de connaissances.</p> <p>Il s'agit également de renforcer les capacités des pays de contribuer à la formulation de politiques internationales et de respecter les obligations de communication d'informations contractées au plan mondial au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention sur la lutte contre la désertification et de l'instrument non juridiquement contraignant du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) sur tous les types de forêts.</p>
<p><b>Partenariats extérieurs:</b></p> <p>Les partenaires principaux sont des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF, présidé par la FAO); des partenaires au sein du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux (10 donateurs et 70 pays partenaires); le réseau mondial des agents de liaison nationaux du Programme d'évaluation des ressources forestières (177 pays à l'heure actuelle); des agents de liaison nationaux chargés du suivi et de l'évaluation des forêts (actuellement 20 pays actifs, sans compter 20 autres pays qui ont fait une demande d'assistance à la FAO, à charge pour cette dernière d'y donner suite quand des ressources supplémentaires seront disponibles); des agents de liaison nationaux chargés d'études sur les perspectives du secteur forestier et des agents de liaison nationaux chargés de l'application de directives sur les pratiques optimales (forêts de plantation, protection contre les incendies, exploitation forestière, etc.). Il est tout aussi important de réussir à mettre en place un « partenariat interne » au sein de la FAO, entre le Siège et les bureaux décentralisés. Les commissions régionales des forêts jouent un rôle primordial s'agissant de faciliter l'échange de technologies, de connaissances, de bonnes pratiques et d'informations entre pays et sous-régions.</p>

<b>Résultats organisationnels</b>	<b>Principal domaine d'action</b>
<p>E-1: Les politiques et les pratiques en matière de forêts et de foresterie sont fondées sur des informations fiables et à jour.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités nationales, régionales et sous-régionales d'effectuer le suivi et l'évaluation des forêts au niveau national</li> <li>• Analyser les données et faire un usage plus efficace des informations sur les forêts et les arbres pour prendre des décisions politiques judicieuses et pour mettre en œuvre plus efficacement des pratiques sur le terrain pour gérer et préserver les forêts et les arbres</li> <li>• Répondre aux exigences mondiales en matière de communication d'informations mondiales moyennant l'Évaluation des ressources forestières mondiales et d'autres processus de transmission d'informations tels que le questionnaire interorganisations sur les échanges commerciaux et la consommation de produits forestiers</li> <li>• Respecter les obligations internationales de suivi et de communication d'informations relatives au changement climatique, à la diversité biologique, à la désertification et aux forêts</li> </ul>
<p>E-2 à E-6: Les autres résultats organisationnels au titre de l'objectif stratégique E concernent l'utilisation efficace de l'information et le transfert de connaissances en vue d'une gestion durable des forêts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les programmes forestiers nationaux (PFN) font partie des mécanismes clés nécessitant une information de qualité</li> <li>• Stratégies nationales relatives aux forêts et au changement climatique, y compris les programmes ayant pour objet la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD) dans les pays en développement</li> <li>• Programmes nationaux de réduction de la pauvreté; utilisation efficace des directives en faveur de bonnes pratiques (par exemple sur les forêts plantées, la prévention des feux de forêts et l'exploitation forestière)</li> <li>• Amélioration de la préservation et de la gestion des forêts et des arbres (par exemple: restauration du paysage forestier, gestion des bassins hydrographiques basée sur les écosystèmes, gestion des ressources génétiques forestières et gestion de la faune sauvage)</li> </ul>

**Renforcement des capacités à l'appui de l'application du Code de conduite pour une pêche responsable (DAP-CCPR)**

*(Titre indicatif, tel que publié dans le PAI: Mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable (FishCode – partenariats mondiaux pour une pêche responsable) afin d'aider à faire en sorte que la pêche et l'aquaculture durables soient partie intégrante des systèmes de production vivrière et de gestion des ressources aux échelons national, régional et mondial, en particulier grâce au renforcement des capacités)*

**Résultats organisationnels appuyés: C1 à C6**

**Description d'ensemble:**

Le Comité des pêches donne la priorité absolue à la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable (y compris les pêches dans les eaux intérieures et l'aquaculture) et des instruments connexes par les États et les organisations internationales de gestion des pêches. En faisant de sorte que les politiques et les pratiques de gestion des pêches nationales et internationales tiennent mieux compte des principes du Code de conduite, il sera possible d'améliorer et de pérenniser la situation économique, sociale et environnementale du secteur des pêches. L'optimisation de la contribution des pêches à l'alimentation, à la création d'emplois, aux loisirs et au commerce, ainsi qu'à la préservation des écosystèmes et au bien-être socio-économique bénéficieront à toutes les populations du monde.

Ce domaine d'action prioritaire a trait à la promotion de l'aquaculture et des pêches responsables et donne la priorité au renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable, des accords d'application et des plans d'action internationaux. Le renforcement des capacités pourrait revêtir la forme d'activités de sensibilisation grâce à des ateliers régionaux/nationaux, en facilitant la participation des pays à des rencontres ou à des événements organisés, la mobilisation d'une assistance technique dans des domaines clés liés à l'application des articles du Code; des ateliers d'experts thématiques pour définir des orientations techniques en rapport avec leur mise en œuvre, etc. Il est prévu qu'un soutien serait fourni en particulier grâce au programme FishCode (Programme de fonds fiduciaire multidonateurs pour des partenariats mondiaux en faveur de la pêche responsable).

**Partenariats extérieurs:**

Le programme travaillera en étroite collaboration avec les partenaires existants de la FAO aux niveaux mondial, régional et national. Les partenaires clés seront des organisations et institutions spécialisées du système des Nations Unies et, au cours de l'exécution des activités proposées, ces partenariats seront renforcés plus avant. Outre les organes statutaires et les organisations rattachées à la FAO, telles que les organes régionaux des pêches, un large réseau d'organisations bénéficient du travail entrepris et des conseils techniques fournis, notamment des organisations du système des Nations Unies (dont les secrétariats de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et de la Convention sur la diversité biologique (CDB)) et des organismes financiers et banques associés, des ONG internationales (OING), des associations et des organes technique régionaux et sous-régionaux et des organisations spécialisées mondiales et régionales (WorldFish Centre, Réseau de

centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (RCAAP), Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est, Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes, Forum mondial des populations de pêcheurs, Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche). Les partenariats existant de longue date seront conservés ou développés avec des donateurs bilatéraux à l'appui de certains domaines spécifiques d'intérêt commun ou objectifs. En outre, un nombre important de projets et programmes sont mis en œuvre grâce à des mécanismes de partenariat avec la pleine participation des nombreux intervenants du processus de formulation et d'exécution.

Le Département est déterminé à renforcer et développer sa coopération et ses partenariats, tant au sein de l'Organisation qu'avec des instances externes à la FAO, pour garantir l'utilisation la plus efficace et efficiente des ressources disponibles s'agissant d'accomplir les objectifs stratégiques et les objectifs opérationnels.

Résultats organisationnels	Principal domaine d'action
<p>Tous les résultats organisationnels (C1 à C6) de l'objectif stratégique C: <i>Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles</i> seront soutenus.</p> <p>Ce domaine d'action prioritaire a pour objet d'atténuer deux des principaux risques soulignés dans la formulation de l'objectif stratégique, à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les capacités de mener à bien les tâches de gestion demandées et d'intégrer les intérêts du secteur des pêches dans les plans et programmes nationaux et intersectoriels restent insuffisantes et</li> <li>• les pressions et facteurs externes pourraient conduire à une diminution des ressources financières.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au niveau national: <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre de nouveaux instruments tels qu'un accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN),</li> <li>○ Renforcement des capacités sur les processus et systèmes de formulation de politiques et utilisation appropriée d'instruments politiques connexes,</li> <li>○ Prestation de services consultatifs, techniques et de renforcement des capacités concernant les politiques, la planification, la gestion et les dispositions juridiques et institutionnelles en faveur des pêches et de l'aquaculture responsables.</li> <li>○ Soutien à la mise en œuvre des instruments internationaux existants: plans d'action internationaux (capacité de pêche, pêche INN, requins et oiseaux de mer); directives sur la gestion de la pêche en eaux profondes, mesures du ressort de l'État du port, subventions et autres questions d'actualité.</li> </ul> </li> <li>• Aux niveaux régional et mondial: <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Amélioration des capacités des organes régionaux des pêches, y compris des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), en matière de gestion durable des pêches, de suivi, contrôle et surveillance des pêches, de lutte contre la pêche INN et coordination et collaboration entre ORGP et entre des ORGP et la FAO.</li> </ul> </li> </ul>

<b>Résultats organisationnels</b>	<b>Principal domaine d'action</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="906 349 1410 600">○ Diffusion du Code et des instruments connexes et élaboration de directives techniques, de notes d'orientation et de nouvelles normes et règles relatives à la pêche responsable et à l'aquaculture fondées sur des évaluations.</li><li data-bbox="906 600 1358 739">○ Élaboration de directives, de mallettes d'outils et de matériels d'information; organisation d'activités de sensibilisation.</li></ul>

**Faire face à la pénurie de ressources hydriques et foncières (domaine d'action prioritaire sur les systèmes terrestres et aquatiques interconnectés (DAP-STAI))**

*(Titre indicatif, tel que publié dans le PAI: Faire face à la pénurie de ressources en terres et en eau*

**Résultats organisationnels appuyés:** A1; F1; F2; F4; F5; L2

**Description d'ensemble:**

La pénurie d'eau et de terre est un obstacle de taille au doublement de la production alimentaire mondiale d'ici à 2050. La pénurie d'eau fait d'ores et déjà peser une menace sur la viabilité des principaux systèmes agricoles et environnementaux mondiaux et elle a une incidence sur l'offre dans les systèmes alimentaires mondiaux, ce qui accentue de plus en plus les tensions et conflits entre les utilisateurs de cette ressource. De même, l'acquisition de terres publiques par des investisseurs étrangers est un indice manifeste de la « faim de terre » à l'échelle mondiale. Les changements d'affectation des terres, l'intensification des cultures agraires et de l'élevage, ainsi que l'intérêt récent pour la production de biocarburants devraient selon toute attente accentuer encore davantage la demande de terres et d'eau. Avant que la concurrence pour ces ressources ne conduise à une situation intolérable, la FAO, comme l'a d'ailleurs mis en évidence le Comité de l'agriculture lors de ses derniers débats, a la responsabilité de fournir à ses Membres des informations fiables et des conseils avisés sur des aspects techniques et sur les politiques à suivre pour réduire les tensions aux plans local et mondial. Ce domaine d'action prioritaire vise particulièrement les dimensions institutionnelles, physiques et économiques de la raréfaction des ressources. On cherchera à remédier à la pénurie de ressources matérielles foncières et hydriques, notamment au Proche-Orient et dans certaines zones de l'Asie, par des politiques et des initiatives opérationnelles favorisant l'intensification durable et les gains d'efficacité de l'eau dans le domaine de la production agricole. Ceci aura pour effet d'économiser, dans le secteur agricole, de l'eau qui pourra ainsi être affectée aux systèmes environnementaux et à d'autres secteurs économiques. En revanche, dans les situations où l'agriculture est limitée par un développement socio-économique lent et le manque d'investissements, comme par exemple en Afrique subsaharienne, l'accent sera mis sur l'investissement pour promouvoir le développement durable des ressources foncières et hydriques disponibles. Dans les cas où l'accès institutionnel à l'eau et aux ressources foncières fait obstacle à une croissance de la productivité agricole, le domaine d'action prioritaire se centrera sur des problèmes d'accès sécurisé et d'équité dans l'exploitation des ressources foncières et hydriques, comme conditions *sine qua non* de l'amélioration des moyens de subsistance dans les zones rurales. En outre, les impacts prévisibles sur la variabilité du climat et le changement climatique seront pris en compte dans les conseils sur les politiques relatives à la gestion des ressources naturelles, y compris la rémunération des services environnementaux et le recours à des mécanismes de financement de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'achat des droits d'émission.

Les systèmes terrestres et aquatiques interconnectés serviront de plateforme pour mobiliser des ressources afin d'appliquer à plus grande échelle les pratiques optimales et d'apporter des réponses concrètes moyennant une amélioration des politiques, de la planification et de l'utilisation des ressources foncières et hydriques pour parer aux menaces pesant sur la production agricole et la sécurité alimentaire. On s'appuiera à cette fin sur un ensemble de projets et

programmes nationaux, régionaux et mondiaux ainsi que sur un cadre de suivi du volume, de la qualité et de la disponibilité des ressources hydriques et foncières aux plans national et mondial et au niveau des bassins versants.

**Partenariats extérieurs:**

Programmes de recherche appliquée en collaboration

- Initiatives du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) (Institut international de gestion des ressources en eau) en rapport avec la gestion de l'eau à usage agricole
- Programmes de l'Agence du Royaume-Uni pour le développement international (DFID) relatifs aux moyens d'existence durables
- Fondation Bill and Melinda Gates (Gestion de l'eau pour l'agriculture et paysages)
- Gouvernement de l'Italie (projets dans le cadre du Programme de coopération FAO/gouvernements)

Sources de financement multilatérales

- Banque africaine de développement (BAfD), Banque asiatique de développement (BAsD), Fonds international de développement agricole (FIDA), Banque islamique de développement (BID), Communauté européenne, Banque mondiale
- Mécanisme mondial
- Initiatives du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) relatives aux eaux internationales (EI) et à la gestion durable des terres (GDT) et à d'autres domaines prioritaires d'intervention



<b>Résultats organisationnels</b>	<b>Principal domaine d'action</b>
<p>A01- Politiques et stratégies pour l'intensification durable et la diversification de la production agricole aux niveaux national et régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager de meilleures pratiques en matière d'information et d'agriculture pour enrayer la dégradation des terres dans les zones irriguées.</li> <li>• Promouvoir des approches portant à la fois sur l'affectation des terres et sur l'aménagement des bassins versants, y compris des systèmes de comptabilité de l'eau en agriculture.</li> <li>• Élargir le champ des pratiques de gestion des systèmes hydrologiques et fonciers dans certains systèmes agricoles intensifs particuliers (par exemple les systèmes de riziculture intensive) pour encourager l'intensification durable et réduire la pression sur les ressources naturelles.</li> <li>• Promouvoir l'atténuation des externalités environnementales liés à l'utilisation des eaux de surface et souterraines, notamment l'eutrophisation et l'accumulation de polluants organiques persistants.</li> </ul> <p>RO – Atténuation des risques grâce à la fourniture d'outils pratiques de planification et opérationnels pour faire face à la pénurie d'eau du niveau macro au niveau du terrain en situation d'agriculture intensive.</p>
<p>F1 - Les pays sont dotés de capacités renforcées pour promouvoir et développer la gestion durable des terres.  F2 - Les pays affrontent la pénurie d'eau dans l'agriculture et renforcent leur capacité à améliorer la productivité de l'eau dans les systèmes agricoles au niveau national et dans les bassins fluviaux, y compris les systèmes hydriques transfrontaliers.  F4 - Un cadre international est élaboré et les capacités nationales sont renforcées pour assurer une gouvernance responsable de l'accès à la terre et de la sécurité du régime foncier et protéger les liens de la terre avec les autres ressources naturelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la gestion des systèmes d'eaux souterraines par les agriculteurs pour remédier au tarissement des nappes phréatiques dans les pays semi-arides à faible revenu et à déficit vivrier.</li> <li>• Promouvoir la modernisation opérationnelle des bassins fluviaux à irrigation intensive pour contrôler la salinité et améliorer la qualité de l'eau.</li> <li>• Adapter l'allocation et la gestion des ressources en eau dans les bassins versants dépendant d'un glacier et subissant les effets du réchauffement planétaire.</li> </ul>

<b>Résultats organisationnels</b>	<b>Principal domaine d'action</b>
F5 - Les pays ont renforcé leurs capacités de relever les nouveaux défis environnementaux, comme le changement climatique et les bioénergies.	RO – Atténuation des risques en portant les problèmes de pénurie d'eau et de terres au niveau international et en augmentant les investissements dans les secteurs concernés (agriculture, eau, énergie).
L02 - Capacité améliorée des organisations des secteurs public et privé de planifier et mettre en œuvre des opérations d'investissement dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural et à en renforcer la durabilité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir des investissements plus stratégiques et efficaces dans la gestion des terres et de l'eau à l'appui du développement agricole.</li> <li>• Veiller à ce que les investissements dans l'eau soient en rapport avec les objectifs nationaux fixés en matière de sécurité alimentaire et de développement rural.</li> </ul> <p>RO – Atténuation des risques grâce à la consultation d'administrations publiques clés et à la collaboration étroite avec celles-ci pour mettre au point des programmes d'investissement.</p>

<p><b>Renforcement des capacités pour améliorer la qualité des informations et des statistiques en vue de prises de décisions à l'appui de la gestion durable de l'agriculture, des ressources naturelles, de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté (DAP-RCIS)</b></p> <p><i>(Titre indicatif, tel que publié dans le PAI: Information et statistiques: Renforcement des capacités nationales, régionales et mondiales d'établissement d'informations et de statistiques fiables afin d'améliorer la prise de décisions concernant la gestion durable de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté)</i></p>
<p><b>Résultats organisationnels appuyés:</b> C1, E1, F1, F2, F6, H4, H5, K2</p>
<p><b>Description d'ensemble:</b></p> <p>La FAO joue un rôle fondamental de collecte, analyse, interprétation et diffusion d'informations et de statistiques sur la nutrition, l'alimentation et l'agriculture, y compris les forêts et les pêches.</p> <p>Le Rapport de l'EEI souligne la nécessité pour la FAO d'avoir un service statistique qui réponde aux besoins du XXI<sup>e</sup> siècle. Même si la FAO ajoute de la valeur aux données grâce à la compilation d'indicateurs et à l'analyse, la qualité de base des données fournies par les États Membres demeure un problème important, comme l'a récemment l'évaluation indépendante des statistiques de la FAO (2008). Une plus grande importance devrait donc être accordée au renforcement des capacités nationales et régionales de collecter et compiler les données statistiques nécessaires pour remédier à l'insécurité alimentaire et à la faim afin d'en améliorer la disponibilité, la fiabilité et l'actualité. Cette assistance sera fournie moyennant la définition de normes et protocoles communs, de directives techniques et de pratiques optimales, ainsi qu'un programme de renforcement des capacités détaillé axé sur les institutions, des évaluations de données, des recensements et des enquêtes, les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire, les prix des denrées agricoles, le suivi, etc. CountrySTAT permettra aux pays de disposer d'un outil pour faciliter le stockage, l'analyse et la diffusion de données sur l'alimentation et l'agriculture ainsi que l'échange de ces données avec la FAO et d'autres organisations nationales, régionales et internationales.</p> <p>Ce domaine d'action prioritaire touche à l'une des fonctions essentielles de la FAO et il servira à établir des liens entre différentes activités dans divers domaines spécialisés au sein de l'Organisation. Il est également fondamental pour créer des indicateurs permettant de suivre l'état d'avancement des résultats organisationnels.</p>
<p><b>Partenariats extérieurs:</b></p> <p>La FAO travaille étroitement avec des organisations nationales, régionales et mondiales intervenant dans le domaine des pêches, des forêts et de l'agriculture, d'autres organisations du système des Nations Unies et des partenaires du développement dans les domaines de l'information et des statistiques, et ces partenariats se poursuivront, en particulier avec la Division des statistiques de l'ONU (UNSD), les commissions régionales de l'ONU, le Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle (PARIS21), la Banque mondiale, l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), la Fondation Bill and Melinda Gates, la Commission européenne, EuroSTAT, AFRISTAT, le Forum mondial de la recherche agricole (FMRA), le GCRAI, l'UEMOA, des banques régionales de développement et des partenaires bilatéraux.</p>

<b>Résultats organisationnels</b>	<b>Principal domaine d'action</b>
<p>C01 – Les États Membres et d'autres parties prenantes ont amélioré la formulation des politiques et normes facilitant l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et d'autres instruments internationaux, ainsi que les interventions visant à relever les nouveaux défis.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise au point et gestion de systèmes intégrés d'information sur les pêches, y compris diffusion de statistiques mondiales sur les pêches; définition de règles, de normes, de méthodes, de stratégies, de directives et d'outils d'appui pour la collecte de données; analyse et interprétation des tendances mondiales et des pratiques optimales</li> <li>• Avis sur les politiques, assistance technique et activités de terrain pour améliorer les capacités de suivi des pêches et de l'aquaculture aux niveaux mondial, régional et national, pour soutenir la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable, en particulier moyennant une approche écosystémique de la gestion et de la co-gestion et l'amélioration de la capacité de résistance et d'adaptation et de la préparation aux interventions pour parer aux situations d'urgence et remédier aux impacts du changement climatique</li> </ul>
<p>E01 – Les politiques et les pratiques en matière de forêts et de foresterie sont: a) fondées sur des informations fiables et à jour et b) renforcées par la coopération et le dialogue internationaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des capacités des pays de collecter, analyser et communiquer des statistiques sur les tendances relatives à l'étendue, à l'état et à l'utilisation des ressources forestières, sur la production et le commerce de produits forestiers et sur les institutions forestières grâce: a) au soutien direct de certains pays et b) à la mise en place et à l'appui de réseaux régionaux de correspondants nationaux en liaison avec la FAO pour un meilleur partage de l'information et de l'expérience</li> <li>• Communication d'informations cohérentes sur l'évolution du couvert</li> </ul>

<b>Résultats organisationnels</b>	<b>Principal domaine d'action</b>
	forestier et de l'utilisation des terres aux niveaux des régions et des biomes et à l'échelle mondiale grâce à une enquête mondiale de télédétection à intervalles de cinq ans
F01 – Les pays se sont dotés de capacités renforcées pour promouvoir et développer la gestion durable des terres.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Par le biais du Réseau mondial sur le couvert végétal, fournir des normes et recommandations pour harmoniser la mise au point de produits sur le couvert végétal qui servent de point de départ pour des bases multiples et aréolaires</li> <li>• Renforcer la capacité des pays de créer des cartes et des informations relatives au couvert végétal qui serviront de point de départ pour améliorer le développement de la base de sondage et l'efficacité de l'échantillonnage pour établir des statistiques annuelles sur les zones exploitées</li> </ul>
F02 – Les pays affrontent la pénurie d'eau dans l'agriculture et renforcent leur capacité à améliorer la productivité de l'eau dans les systèmes agricoles au niveau national et dans les bassins fluviaux, y compris les systèmes hydriques transfrontaliers.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Par le biais du Programme AQUASTAT, coordonner, compiler et diffuser des évaluations des ressources hydriques et de l'utilisation de l'eau aux plans national, régional et mondial et réaliser des analyses mondiales de l'état et de l'évolution des ressources hydriques</li> <li>• Fournir un soutien technique pour renforcer les capacités de suivi des ressources en eau des pays, en mettant l'accent sur la gestion de l'eau pour l'agriculture</li> <li>• Par le biais de l'initiative problème ONU-Eau, fournir des normes pour les systèmes interorganisations d'information sur l'eau</li> </ul>

<b>Résultats organisationnels</b>	<b>Principal domaine d'action</b>
F06 – L'accès aux connaissances sur la gestion des ressources naturelles, ainsi que leur partage, ont été facilités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'accès aux informations sur l'agriculture durable et la gestion des ressources naturelles par la sensibilisation, la prestation de conseils sur les politiques et le renforcement des capacités en collaboration avec le FMRA, le GCRAI et d'autres instances de recherche internationales</li> </ul>
H04 – Renforcement des capacités des États Membres et des autres parties prenantes de produire, gérer et analyser des données, notamment statistiques, et d'accéder à ces données, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités au plan national sur les systèmes de collecte et de compilation d'information nécessaires pour suivre et gérer des données relatives à la sécurité alimentaire, y compris des bilans alimentaires, des recensements agricoles et des enquêtes sur le budget des ménages, dans le cadre de CountrySTAT</li> <li>• Les stratégies visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture et de l'aquaculture</li> <li>• Prestation de soutien technique pour améliorer les capacités des pays d'analyser les données et statistiques afin de mieux aider les responsables politiques à formuler des politiques et programmes cohérents en faveur de la sécurité alimentaire durable</li> <li>• Élaboration de stratégies à l'appui de services statistiques nationaux, régionaux et mondiaux durables</li> </ul>
H05 – Meilleur accès des États Membres et des autres parties prenantes aux produits et services d'analyse et d'information de la FAO sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et la nutrition et renforcement de leur capacités d'échange de connaissances.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprendre des évaluations des nouveaux besoins et des lacunes dans les capacités de gestion des informations et connaissances agricoles aux plans national, régional et mondial</li> <li>• Définir et fournir des normes, des méthodes, des outils et des directives pour améliorer le partage d'informations agricoles dans un</li> </ul>

<b>Résultats organisationnels</b>	<b>Principal domaine d'action</b>
	<p>contexte général, au moyen d'initiatives telles que les Normes pour la gestion d'informations agricoles et GeoNetwork</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir des forums et des réseaux d'échange de pratiques aux plans mondial, régional et national afin de favoriser la gestion et l'échange d'informations et de statistiques relatives à l'agriculture et la sécurité alimentaire fournies par la FAO, par le biais d'initiatives telles que l'agriculture électronique</li> <li>• Soutenir le renforcement des capacités nationales/locales de gestion et échange d'informations et de connaissances, en particulier dans le contexte du kit de ressources pour la gestion de l'information (IMARK), initiative de formation s'appuyant sur des partenariats mondiaux</li> </ul>
<p>K02 – Les gouvernements mettent en place des capacités renforcées pour intégrer les questions de parité hommes-femmes et d'égalité sociale dans les programmes, projets et politiques d'agriculture, de sécurité alimentaire et de développement rural à l'aide de statistiques ventilées en fonction du sexe et d'autres informations et ressources pertinentes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail avec les pays fournissant des formations et un appui technique pour réaliser des recensements agricoles, et enquêtes agricoles/rurales concernant la collecte, la présentation sous forme de tableaux, le traitement, l'analyse et la diffusion de données ventilées par sexes</li> <li>• Identifier et analyser des questions nouvelles ayant trait à l'agriculture et au développement rural qui ont des incidences sur les inégalités sociales et les inégalités entre hommes et femmes, puis mettre au point des méthodologies et des bases de données statistiques pour en suivre l'évolution</li> </ul>

<p align="center"><b>Établissement de normes internationales et application des normes internationales dans les politiques et les législations nationales (NLN)</b></p> <p><i>(Titre indicatif, tel que publié dans le PAI: Établissement de normes et réglementation: Renforcement des capacités nationales et mondiales d'élaboration et de mise en œuvre de réglementations et de normes, une attention particulière étant accordée aux capacités et à la participation des pays en développement (protection des végétaux, production animale, sécurité sanitaire des aliments, ressources génétiques))</i></p>
<p><b>Résultats organisationnels appuyés:</b> A1, A2, A3, A4, B3, D1, D2, D3, D4, F3, H1, H5.</p>
<p><b>Description d'ensemble:</b></p> <p>La définition et l'application effectives des normes, accords et plans d'action reconnus au plan international adoptés par les organes statutaires et les commissions de la FAO, en particulier en vue de répondre aux obligations fixées par les accords de l'OMC, s'appuient sur le soutien du Secrétariat, notamment concernant l'élaboration de projets de normes et l'organisation des réunions des organes directeurs et subsidiaires et des commissions et la rédaction, puis l'adoption, de législations nationales pertinentes (dispositions légales proprement dites et instruments réglementaires), la définition et l'adoption de politiques nationales cohérentes dans ce domaine et le renforcement des capacités nationales pour appliquer celles-ci. Ceci constitue la base de relations commerciales plus solides et sûres, garantissant que les partenaires économiques (administration publique et secteur privé) coopèrent dans les meilleures conditions. Les principaux domaines sont la protection des plantes et la protection sanitaire/mesures de quarantaine, la sécurité sanitaire des aliments et les ressources génétiques.</p>
<p><b>Partenariats extérieurs:</b></p> <p>i) Protection des plantes et mesures de quarantaine: Les organisations régionales compétentes dans le domaine de la protection des plantes (organisations régionales de protection des végétaux (ORPV), Communauté européenne, Union africaine, Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté des Caraïbes (CARICOM), Marché commun austral (MERCOSUR), Communauté andine, etc.); organisations de recherche (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), universités); bailleurs de fonds (Communauté européenne, Banque mondiale, Banque asiatique de développement (BAsD), Banque africaine de développement (BAfD), agences nationales d'aide au développement, notamment celles des États-Unis, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Canada et de la France), secteur privé (secteur du commerce, associations professionnelles).</p> <p>ii) Sécurité sanitaire des aliments: Organisations internationales (par exemple l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et ses bureaux régionaux, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), l'ONU, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)); les administrations nationales</p>



chargées du contrôle des aliments; des organisations publiques et privées chargées de la sécurité sanitaire des aliments (par exemple l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'Institut international des sciences de la vie, le Conseil de coopération industrielle pour le développement, l'initiative *Des aliments sains partout et pour tous* (SSAFE)), des bailleurs de fonds (Communauté européenne, Banque mondiale, BAsD, BAfD, agences nationales d'aide au développement); des institutions de recherche (par exemple le GCRAI); des associations de consommateurs (par exemple l'Organisation internationale des consommateurs (OIC), Safe Food International, Center for Science in the Public Interest); la sphère universitaire; le secteur agroalimentaire; des associations professionnelles et des organisations de producteurs.

iii) Ressources génétiques: Organisations internationales (Secrétariat de la CDB, Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)), administrations publiques chargées de la protection de la propriété intellectuelle, organisations de recherche (Bioversity International et autres centres du GCRAI, universités); bailleur de fonds (Communauté européenne, Banque mondiale, agences bilatérales d'aide au développement, en particulier celle de l'Australie), secteur privé (secteur du commerce, associations professionnelles).

<b>Résultats organisationnels</b>	<b>Principal domaine d'action</b>
A01 – Politiques et stratégies pour l'intensification durable et la diversification de la production agricole aux niveaux national et régional.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir la mise en œuvre de plans d'action nationaux sur la biodiversité agricole et d'autres programmes pour contribuer à faire respecter les obligations contractées par les pays au titre de la CDB.</li> </ul>
A 2 – Les risques liés aux infestations de ravageurs et aux flambées de maladies transfrontières des plantes sont réduits de façon durable aux niveaux national, régional et mondial.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), préparer des projets de normes et organiser les réunions de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP); faciliter la mise en commun obligatoire d'informations; renforcer les capacités nationales pour appliquer les mesures nationales, opérer le suivi des organismes nuisibles.</li> </ul>
A3 – Les risques dérivant des pesticides sont réduits de manière durable aux niveaux national, régional et mondial.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer conjointement le secrétariat de la Convention de Rotterdam (avec le PNUE), de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides/Codex (avec l'OMS) et du Groupe d'experts sur le Code de conduite sur les pesticides, renforcement des capacités et appui consultatif aux politiques.</li> </ul>
A4 – Politiques efficaces et capacités renforcées pour une meilleure gestion des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) y compris les systèmes semenciers aux niveaux national et régional.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA); organiser les réunions des organes directeurs; appuyer les accords de transfert de matériel; soutenir le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les RPGAA; aider à renforcer les capacités et apporter un appui consultatif sur les politiques aux fins de l'application du Protocole de Cartagena relatif à la CDB.</li> </ul>

<b>Résultats organisationnels</b>	<b>Principal domaine d'action</b>
B3 – Meilleure gestion des ressources naturelles, y compris les ressources génétiques animales, pour la production animale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter un soutien au Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture</li> </ul>
D1 – Normes nouvelles et révisées convenues à l'échelle internationale et recommandations pour une sécurité sanitaire et une qualité des aliments qui servent de référence pour l'harmonisation internationale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture d'avis scientifiques sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, moyennant les travaux du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA), de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR), des Consultations mixtes FAO /OMS d'experts de l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA), du Comité mixte FAO/OMS d'experts de la nutrition et des réunions d'experts <i>ad hoc</i> et par l'utilisation du Réseau international des systèmes de données sur l'alimentation (INFOODS). Les activités assurées par le Codex lui-même ne seront pas financées au titre de ce domaine d'action prioritaire, mais continueront à être prises en charge grâce aux ressources du Programme ordinaire.</li> </ul>
D2 – Cadres institutionnels, politiques et juridiques pour la gestion de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments qui soutiennent une approche basée sur l'ensemble de la filière alimentaire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide pour l'examen, l'évaluation et le renforcement des systèmes et cadres institutionnels et législatifs de gestion de contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, en tenant compte des systèmes intégrés de biosécurité.</li> <li>• Aide au développement des capacités institutionnelles et individuelles pour la production, la compilation, l'analyse et l'utilisation des données scientifiques concernant la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, la nutrition et la biodiversité, à l'appui des décisions politiques et de l'application des règlements et des normes.</li> </ul>

<b>Résultats organisationnels</b>	<b>Principal domaine d'action</b>
<p>D3 – Les autorités nationales/régionales conçoivent et mettent en œuvre de façon efficace des programmes de sécurité sanitaire et de gestion et contrôle de la qualité des aliments conformément aux normes internationales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider les intervenants nationaux à élaborer des programmes de sensibilisation et d'éducation des producteurs et des consommateurs à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments.</li> <li>• Soutenir l'application du cadre d'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments à la prise de décisions dans ce domaine au niveau national, y compris l'élaboration de normes alimentaires.</li> </ul>
<p>D4 – Les pays établissent des programmes efficaces pour promouvoir un meilleur respect par les producteurs et les entreprises alimentaires des recommandations internationales sur les bonnes pratiques en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments à tous les stades de la filière alimentaire et la conformité aux exigences du marché.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir des codes d'usages « personnalisés » pour promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène chez les intervenants de la filière alimentaire.</li> <li>• Définir et appliquer des programmes de formation aux bonnes pratiques à l'usage des intervenants de la filière alimentaire.</li> </ul>
<p>F3 – Les politiques et les programmes sont renforcés aux niveaux national, régional et international pour assurer la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture et le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guider et soutenir les évaluations réalisées à l'initiative des pays sur l'état des ressources génétiques mondiales pour l'alimentation et l'agriculture, mettre au point des politiques mondiales pour agir dans ce domaine, y compris des plans d'action, et favoriser l'application des instruments d'orientation mondiaux dans les politiques et les législations nationales.</li> </ul>
<p>H1 – Les pays et les autres parties prenantes ont renforcé leurs capacités de formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes cohérents qui traitent les causes profondes de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.</p>	

<b>Résultats organisationnels</b>	<b>Principal domaine d'action</b>
H5 – Meilleur accès des États Membres et des autres parties prenantes aux produits et services d'analyse et d'information de la FAO sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et la nutrition et renforcement de leur capacités d'échange de connaissances.	